

## **REPORT DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Mme Maude Simard, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval :

- Qu'en raison de la COVID-19, la vente pour non-paiement de taxes, devant avoir lieu le 16 avril 2021 **est reportée à une date ultérieure**. La date sera communiquée dès que celle-ci sera établie.

Les nouvelles directives, établies par le décret 102-2021 du 5 février 2021 et l'arrêté ministériel 2021-009 du 25 février 2021, prévoient que ces ventes doivent se tenir sans la présence du public et en utilisant des moyens permettant d'éviter le déplacement des citoyens. Étant donné que la Ville ne dispose pas des moyens technologiques fiables et éprouvés pour tenir la vente des immeubles de façon électronique en s'assurant de respecter le cadre législatif et réglementaire en vigueur, la vente est reportée.

**Notez toutefois que les sommes de taxes impayées pour ces immeubles sont toujours dues et que le report de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes n'a pas pour effet d'annuler, de diminuer ou de reporter à une date ultérieure le paiement exigé. Les intérêts et pénalités continueront de courir jusqu'au paiement complet du solde.**

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2021.



La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière,  
Maude Simard, avocate, OMA